

MIRA 2023-2024
MOBILITÉ INTERNATIONALE de RECHERCHE ARTISTIQUE

RÈGLEMENT APPELS À CANDIDATURES

MIRA LITTÉRATURE (Stendhal)

MIRA ARTS VISUELS

MIRA SPECTACLE VIVANTS

MIRA : MOBILITÉ INTERNATIONALE de RECHERCHE ARTISTIQUE

PRÉSENTATION

MIRA est un dispositif de mobilité à l'international dédié à la recherche artistique. Il est mis en œuvre à l'Institut français par la Direction des Mobilités et Manifestations Internationales (DMMI), en lien avec l'expertise sectorielle de la Direction de la Création Artistique et des Industries Culturelles (DCAIC).

Décliné en trois volets, **MIRA Littérature**, **MIRA Spectacle vivant** et **MIRA Arts Visuels**, ce dispositif est ouvert aux artistes d'un large champ sectoriel.

Suite à un appel à candidature, et après sélection par un jury qualifié, MIRA permet à des artistes (français ou résidant en France depuis plus de cinq ans), d'obtenir une bourse forfaitaire d'allocation de séjour d'un minimum de 4000,00€, pour leur permettre d'effectuer une recherche créative et artistique à l'étranger, dans le lieu de leur choix, pour une durée minimum de 1 mois.

L'Institut français sélectionnera une dizaine de lauréats par appel, pour des mobilités se déroulant entre fin 2023 et juin 2024. Les bénéficiaires disposeront d'un financement sous forme de bourse forfaitaire d'allocation de séjour.

Les bénéficiaires seront mis en relation avec le service culturel de l'Ambassade de France, de l'Institut français ou de l'Alliance française du ou des pays de leurs lieux de mobilité. En fonction de la programmation, il pourra leur être proposé d'y participer sous la forme d'une présentation de leur travail lors d'une rencontre ou d'un atelier professionnel dans le cadre des actions de l'Ambassade.

MIRA 2023-2024

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

A. CANDIDATURES

1. Toutes les candidatures doivent se faire en ligne sur la plateforme de l'Institut français :
<http://www.ifprog.emundus.fr/>
2. La candidature doit être soumise par une personne physique, artiste en solo ou en duo si le projet le justifie.
3. Le candidat doit présenter **un projet de création ou de recherche** sur un sujet ou une thématique de son choix, s'inscrivant dans une ou plusieurs disciplines mentionnées ci-après :
 - MIRA Arts visuels**
Arts visuels, architecture, mode, design, métiers d'art, arts numériques, photographie
 - MIRA Littérature**
Essai, fiction, jeunesse, BD, poésie
 - MIRA Spectacle vivant**
Théâtre, danse, arts de la rue, cirque, marionnettes, musiques actuelles et contemporaines
4. Le lieu, les dates et la durée de la mobilité sont choisis par le-la candidat(e).
5. Le/la bénéficiaire doit être de nationalité française ou résidant en France depuis 5 ans au moins.
6. Chaque bénéficiaire ne peut présenter qu'**un seul projet de mobilité pour l'année en cours**.
7. Les dossiers doivent être complets. **Les dossiers incomplets seront irrecevables et entraîneront l'annulation immédiate de la candidature.**
8. Seules les candidatures complètes et **envoyées** seront étudiées.
9. Il n'y a pas de frais d'inscription.
10. Le candidat s'engage à disposer d'une pièce d'identité valide pour la période de son voyage, et à prendre connaissance des conditions de mobilité vers le(s) pays de destination (sanitaires, administrative ou climatique) avant tout dépôt de candidature.

11. Dates de dépôts des 3 appels à candidature 13 juillet – 31 août (sous réserve numerus clausus).
12. Afin de garantir une évaluation pertinente des dossiers, le nombre de candidatures est limité à 400 par appel, soit près de 133 par entrée sectorielle. Les candidatures doivent être anticipées pour ne pas risquer de trouver l'appel clos avant la date prévue.

B. BOURSES – modalités des allocations forfaitaires de séjour

13. Le montant de la bourse MIRA est forfaitaire, il est déterminé en fonction du lieu et de la durée de la mobilité pour une durée minimum d'un mois, et un financement forfaitaire maximum de deux mois.
 14. Pour minimiser l'impact environnemental des mobilités, les séjours longs seront privilégiés et la durée de la mobilité sur place est fixée à un mois minimum sans interruption.
 15. La bourse d'allocation forfaitaire de séjour est fixée à :
 - **4000,00€ pour une mobilité d'un mois minimum en Afrique ou en Europe**
 - **4500,00€ pour une mobilité d'un mois minimum pour le reste du monde**
- Et afin d'encourager les mobilités longues il pourra être alloué :
- **500,00€ par semaine supplémentaire (dans la limite de quatre semaines)**
16. Une attention particulière sera également donnée aux candidatures qui interrogeront l'impact de la mobilité et sa nécessité dans un souci de mobilité verte.
 17. Afin d'encourager les mobilités vertes sur le trajet principal et/ou les déplacements d'une ville à l'autre, il pourra être alloué :
 - **500,00€ supplémentaires sur justificatifs d'utilisation de modes de transports prioritairement collectifs et écoresponsables.**
 18. Afin de prendre en considération l'accessibilité du dispositif aux personnes porteuses de handicap, il pourra être alloué :
 - **un montant complémentaire selon les besoins et sur justificatifs, dans la limite des capacités du fonds.**
 19. Une attention particulière sera accordée par le comité de sélection à la parité hommes/femmes dans la sélection des lauréat(e)s.
 20. L'Institut français sélectionnera une dizaine de lauréats par appel, pour des mobilités se déroulant entre fin 2023 et juin 2024.

C. ÉVALUATIONS ET CRITÈRES

21. Les projets sont sélectionnés par un comité composé d'experts sectoriels de l'Institut français et d'experts extérieurs. Le comité pourra être composé :

- D'un représentant de l'Institut français ;
- D'un représentant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- D'un représentant de l'opérateur sectoriel, ou d'une institution dédiée ;
- De personnalités qualifiées du secteur.

22. Les critères d'évaluation portent sur :

- La qualité du projet ;
- La motivation de la mobilité dans le pays considéré pour la réalisation du projet ;
- Le parcours professionnel du candidat.

D. SÉLECTIONS

23. Suite à l'évaluation des experts, les comités de sélection seront réunis après audition des candidats pré-sélectionnés.

24. Les résultats seront communiqués par courrier électronique et sur la plateforme IFprog de l'Institut français [www.institutfrancais.com]. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Calendrier Prévisionnel des Comités de Sélection :

- MIRA Littérature : début octobre
- Mira Arts Visuels : mi-octobre
- MIRA Spectacles Vivants : fin octobre

E. MODALITÉS

25. À l'issue de l'annonce des sélections, les bourses forfaitaires d'allocation de séjour sont déterminées en fonction du lieu et de la durée de la mobilité. Les bourses d'allocation de séjour sont mises en place selon les modalités de fonctionnement fixées par l'Institut français, versées **en deux fois, 80% sur remise du justificatif de transport et d'assurance (correspondant au lieu et aux dates de la mobilité), et le solde de 20% sur remise d'un justificatif de voyage retour et du bilan de la mobilité**. Les bénéficiaires devront fournir un bilan de leur mobilité (objectifs atteints, perspectives, poursuite du projet, etc.) dans un délai maximum de deux mois.

26. Le règlement doit être accepté lors de la candidature en ligne.

27. Merci de prendre connaissance des conditions particulières pour MIRA Littérature

Contacts : emilie.piantaessadi@institutfrancais.com

CONDITIONS PARTICULIÈRES MIRA LITTÉRATURE (*Stendhal*)

MIRA Littérature vient remplacer le programme des *Missions Stendhal* suspendu depuis 2021.

MIRA littérature soutient la mobilité internationale d'auteurs et autrices de langue française dont le projet d'écriture justifie un séjour à l'étranger d'une durée d'un mois minimum.

Critères particuliers en plus du Règlement Général MIRA :

Le programme MIRA Littérature est ouvert aux auteurs et autrices de langue française dans les catégories fiction, essai, poésie, littérature de jeunesse et bande dessinée.

Il s'adresse aux auteurs :

- **Justifiant de la publication d'au moins un livre en France (à compte d'éditeur) ;**
- **Ayant achevé leurs études ;**
- **Libérés de leurs activités professionnelles et disposant d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité pour la période de séjour attribuée (une copie leur sera demandée s'ils sont sélectionnés) ;**
- **Pour les candidats qui ont déjà été lauréats du programme « Stendhal » ou qui ont déjà postulé deux années consécutives sans être retenus, un délai de 3 ans est requis avant le dépôt d'une nouvelle candidature.**
- **Les candidats ayant déjà bénéficié de 3 missions dans le cadre du programme « Stendhal » par le passé ne seront pas considérés comme prioritaires.**

En plus du dossier complet, le candidat adressera l'une de ses publications au choix en un exemplaire, ainsi qu'une enveloppe affranchie au tarif permettant le retour de l'ouvrage, par courrier, à l'adresse suivante :

Institut français / DCAIC - pôle livre et édition
Anne du Parquet
MIRA littérature 2024
25 rue de Tolbiac
75013 Paris

Les ouvrages des candidats non sélectionnés seront retournés dans l'enveloppe affranchie jointe à cet effet.

Contacts :

anne.duparquet@institutfrancais.com

INFORMATIONS IMPORTANTES PLATEFORME DE CANDIDATURE - IF PROG

1. Il est indispensable de créer un compte pour pouvoir candidater sur la plateforme.
2. Il vous faudra remplir correctement les champs et télécharger les documents obligatoires afin de valider votre formulaire.
3. **Les dossiers incomplets seront irrecevables et entraîneront l'annulation immédiate de la candidature.**
4. Aucune pré-inscription n'est acceptée. Seules les candidatures **envoyées** seront étudiées.

ATTENTION : CET APPEL À CANDIDATURE EST SOUMIS À UN NUMERUS CLAUSUS
La validation des candidatures sera bloquée dès réception du 400^e dossier (133 par volet sectoriel). Le nombre des inscrits sera indiqué. Il est recommandé de valider et envoyer votre inscription sans tarder.

Champs obligatoires à compléter

Nom / Prénom / mail / téléphone du déposant

- Courte présentation du déposant
- Nationalité
- Pays de résidence / adresse postale / code postal / ville / pays
- Les projets significatifs menés dans le domaine concerné au cours des 3 dernières années
- Un intitulé du projet, une description, objectifs et résultats attendus, la/les discipline(s) dans lequel il s'inscrit
- Pays et villes où se déroule le projet
- Date de début et de fin du séjour

Téléchargements obligatoires

Une présentation du projet motivant le choix du pays de destination, et un **dossier artistique** comprenant **dans un fichier unique en format PDF** :

- ⇒ Un **CV avec présentation du parcours de l'artiste** **edt pour les deux artistes en cas de duo** : texte et/ou éléments visuels, **liens vers les travaux précédents** (présentations, films, galerie d'images) ;
- ⇒ Une à trois lettre(s) de recommandation signée(s) émanant de personnes ayant une connaissance approfondie du travail du candidat (professionnels, directeurs de travaux, ou toutes autres personnalités françaises ou étrangères qualifiées) ;
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur signée attestant que le candidat est le seul auteur des œuvres soumises à la commission (en cas d'œuvres écrites en collaboration, les coauteurs doivent être déclarés, ainsi que leur part dans la réalisation de l'œuvre) et que le candidat sera libéré de ses activités professionnelles pendant la période de la mission souhaitée.